

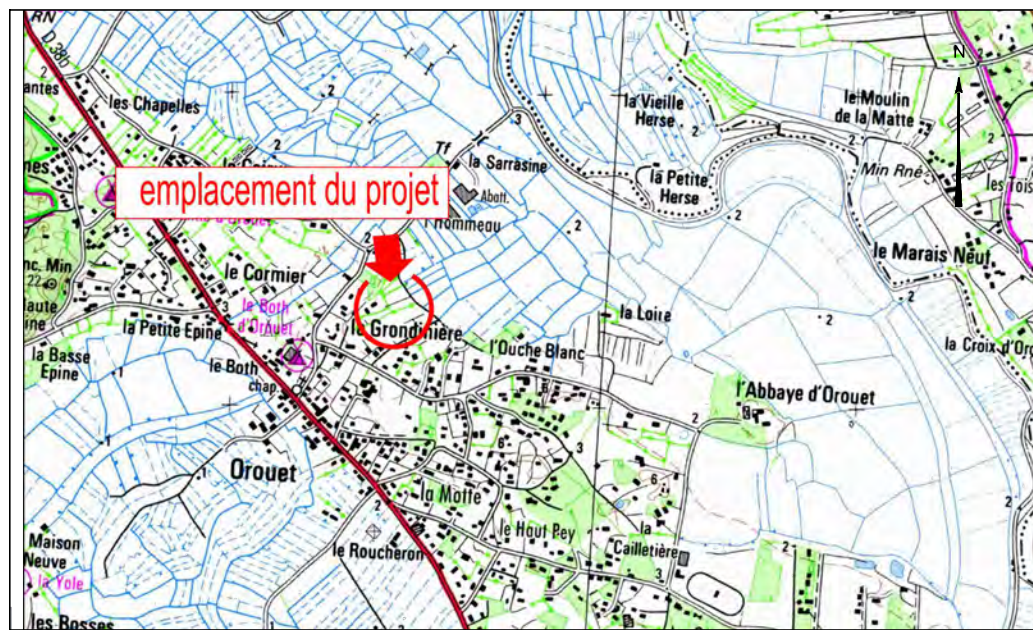
Lot n° : **5**
 Section : **BX**
 N° : **-**

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE SAINT JEAN DE MONTS
 Impasse des Bourlaines
 Lotissement à usage principal d'habitation
LE JOSSELIN
 autorisé par arrêté N°PA 085 234 22 C0009 du 8 juillet 2022

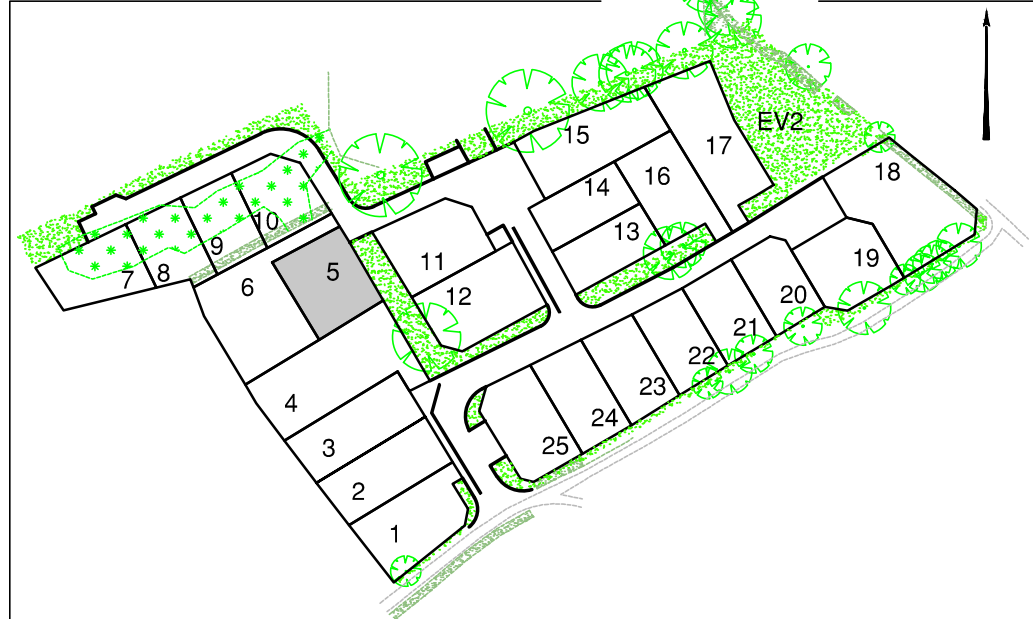
Superficie : **469 m²**
 Superficie de plancher maximale : 240 m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE

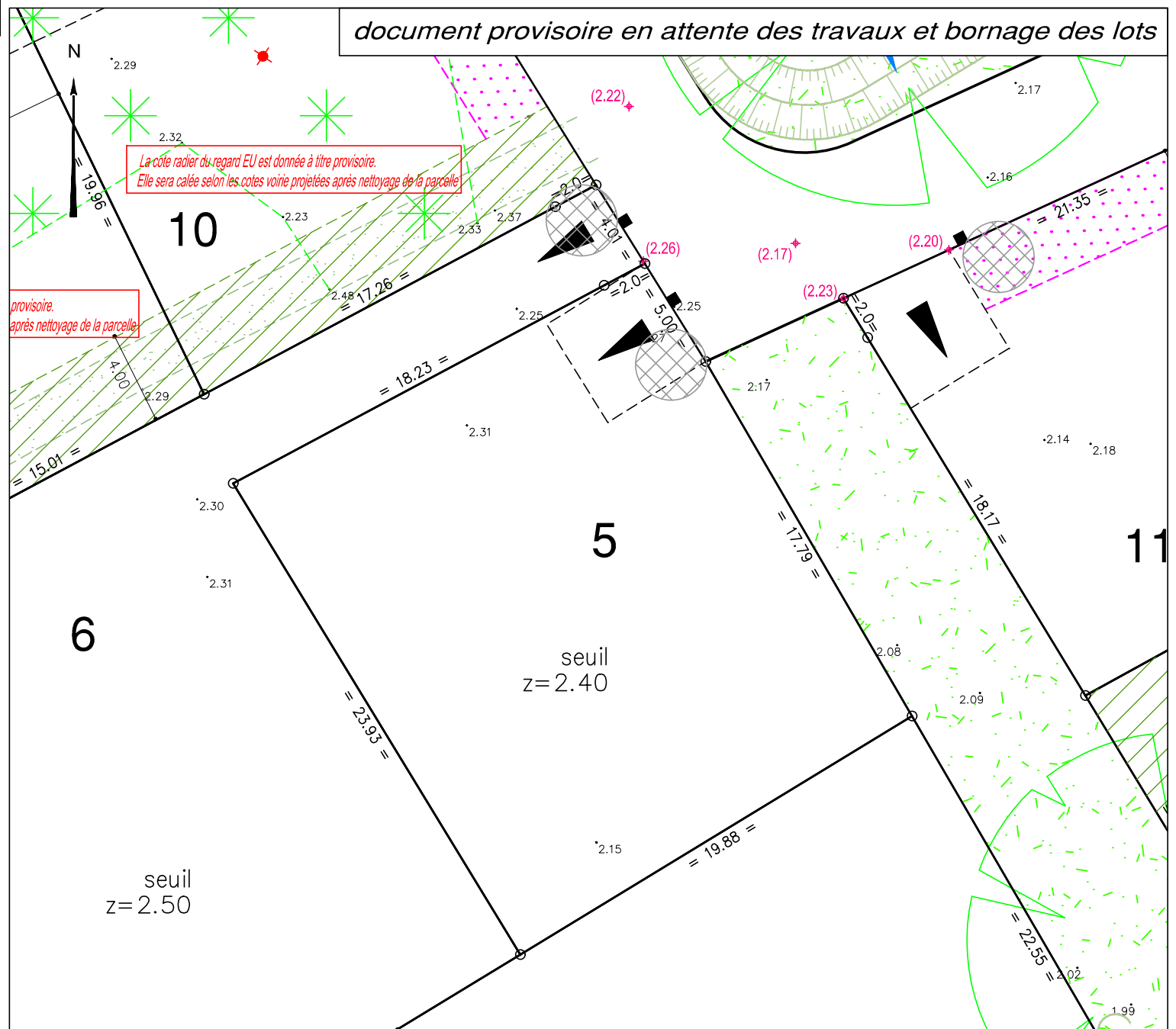


Maître d'Ouvrage

 TERAMENAGEMENT
 6, Boulevard Eiffel
 Zone artisanale La Verdure
 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE

Paysagiste concepteur
 Lorraine DONDAINAS
 Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU

GÉOUEST
 DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
 www.geouest.fr
 26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr



LEGENDE

- Zone non constructible
- Zone non constructible de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- seuil
cote seuil minimum de la construction
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +(00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- T : --- - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 1.00 - cote radier du branchement EU
- ★ - candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP

Les eaux de drainage sont gérées à la parcelle avec trop plein sur la voirie

— signe d'appartenance de mur
○ borne OGE

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

